

## CONDITIONS DE RESERVATIONS

### BUNGALOWS

- En juillet et août le séjour minimum pour réaliser une réservation est de 7 nuits : de vendredi à vendredi ou de dimanche à dimanche.
- Pour les autres saisons le séjour minimum est de 2 nuits.
- Check-in est à 16:00h et check-out à 12:00h. Selon disponibilité le check-out peut être retardé à 20:00h en payant un supplément.
- Linge de lits et serviettes de toilettes sont compris
- Les chiens sont interdits.
- A la sortie le bungalow doit être rangé et propre. Le camping peut ranger le bungalow en payant un supplément de 50€
- Il est interdit de fumer dans les bungalows

### EMPLACEMENTS

- En juillet et août le séjour minimum pour réaliser une réservation est de 5 nuits
  - Pour les autres saisons le séjour minimum est de 2 nuits.
  - Le check-out est à 12:00h. Selon disponibilité le check-out peut être retardé à 20 :00h en payant un supplément.
  - Les chiens doivent être attachés
- 
- ❖ Pour confirmer la réservation vous devrez réaliser le versement correspondant au %40 du séjour. Ce versement devra avoir lieu dans un délai de 7 jours.
  - ❖ L'annulation de la réservation devra toujours être communiquée par écrit, en indiquant au camping les coordonnées bancaires nécessaires pour le remboursement correspondant.
    - Si vous annulez votre réservation plus de 30 jours avant la date d'arrivée, vous recevrez un remboursement correspondant au montant versé au titre d'acompte moins 5%
    - Si vous annulez plus de 15 et moins de 30 jours avant, le montant moins 40%
    - Si vous annulez plus de 7 et moins de 15 jours avant, le montant moins 60%
    - Avec un préavis de moins de 7 jours, vous n'aurez droit à aucun remboursement
  - ❖ L'utilisateur devra régler la totalité du séjour convenu/réservé. En aucun cas ne seront décomptés les jours où les lieux ne seront pas occupés.
  - ❖ Le client est responsable de la bonne utilisation des installations du camping, ainsi que de tous les éléments et biens mis à sa disposition dans le Bungalow.
  - ❖ À son arrivée, le client remettra 100 euros en espèces au titre de caution, afin de couvrir les éventuelles détériorations dans le bungalow et son ménage. Ils lui seront remis le jour de son départ, après vérification de l'état du bungalow.